

Dysfonctionnements à la Société centrale canine

Var-Matin 16 août 2018



Les expositions régionales (ci-dessus à Cavalaire), sont toutes placées sous l'égide de la Société centrale canine.

La Société centrale canine, association reconnue d'utilité publique (Arup) est le seul organisme national habilité à gérer tous les chiens possédant un pedigree, à travers le Livre officiel des origines (LOF).

Elle organise également des expositions de beauté, et chapeaute les sections dites utilitaires (ring, pistage, mondioring, RCI, gavage, campagne, etc.). Depuis 1952, ses statuts sont inchangés. Les vingt-six personnes composant le comité d'administration ont les pleins pouvoirs.

Des rapports accablants

En revanche, éleveurs et utilitaires (club d'utilisation et licenciés) n'ont aucun représentant, donc aucun droit de regard sur une gestion financière annuelle dépassant les dix millions d'euros.

Vincent Porcu, juge de travail – ex-secrétaire général de la Commission d'utilisation nationale (CUN) –, président du club canin de Roquebrune-sur-Argens depuis plus de 25 ans, réagit vivement : « *En 2005, le rapport Coperçi (1), dans le cadre duquel j'ai été entendu, pointait du doigt des déficiences statutaires graves : les sept cents éleveurs professionnels et les mille deux cents clubs d'utilisation n'ont pas le moindre élu. Je m'en suis offusqué ; cela m'a valu indirectement d'être débarqué de mes responsabilités nationales [il était aussi président du groupe travail mondioring, Ndlr] et une interdiction de juger de dix ans. Aujourd'hui, je n'ai plus rien à perdre, et lorsque j'ai appris qu'une seconde expertise datant de 2015 disait la même chose, j'ai décidé de pousser ce coup de gueule.* »

Accepter le débat

Même son de cloche chez les pratiquants du ring, discipline de travail forte de quelque 4 000 licenciés, qui ne dispose d'aucun élu, par la voix d'un multifinaliste et figure de ce sport canin, Florent Plomion : « Nous, les utilisateurs, souhaitons être légitimement représentés au sein du comité de la SCC. Nos dirigeants doivent accepter le débat, seul moyen à mon sens de faire apparaître un consensus. Au lieu de cela, ils écrasent toutes les initiatives qui ne vont pas dans leur sens ! »

Pas de changement

En 2015, le rapport (CGAAER) diligenté par le ministère de tutelle préconise ni plus ni moins que les retraits de l'administration du LOF et du statut d'utilité publique si les modalités

d'élection au sein du comité ne sont pas rapidement conformes à une bonne gestion des missions de service public. Trois ans plus tard, rien n'a changé. Certes, la SCC a récemment déposé de nouveaux statuts auprès du service du ministère de l'Intérieur, mais qui n'ont toujours pas été validés.

Anciens dirigeants et politiques s'indignent

Cette façon de faire, Gérard Arthus, ancien président de la SCC (2005 à 2012), la connaît bien : *« Il me restait six mois à accomplir en qualité de président quand le comité m'a reproché une utilisation abusive de ma ligne téléphonique. Un vil prétexte pour m'écarter, car j'avais eu l'audace de me prononcer en faveur de la mise en place d'une élection pyramidale ».*

Cette crise était déjà perceptible en 2003, lorsque Didier Roshard, alors président de la CUN et membre du comité, avait claqué la porte de la SCC. *« Les revendications d'une ouverture démocratique en faveur des utilisateurs m'avaient convaincu. J'ai essayé à mon modeste niveau de faire bouger les lignes. N'y parvenant pas, j'ai tiré ma révérence. La centrale est dans les mains d'un petit nombre de personnes et rien ne changera tant que le mode électoral actuel perdurera. ».*

Sereine Mauborgne, députée varoise de la majorité, à qui nous avons présenté le dossier, a décidé d'intervenir. *« Je vais alerter mes collègues en relation avec le ministère de l'Agriculture et adresser une demande d'explications à la SCC. J'ai étudié le dossier et de nombreux points m'interpellent. »*

Début août, une association d'éleveurs a sollicité audience au ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, afin de lui faire part de la situation. Il ne reste plus qu'à attendre. La SCC prendra-t-elle les devants ? Sa réponse (lire ci-contre) n'invite pas à l'optimisme. Une chose est sûre : l'absence de dialogue et d'une dose de démocratie sont plus qu'évidents.

Gérard Crestel

1. Rapport diligenté à la demande du ministère de tutelle.
2. En 2016, 230 000 chiens environ ont été inscrits au LOF.

Nota : Le texte a été corrigé les fautes contenues dans l'article.

Source : <https://www.pressreader.com/france/var-matin-brignoles-le-luc-saint-maximin/20180816/282162177054116>